L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

Septembre 2016

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Les enfants ont déjà repris le chemin de l'école. Je tiens à leur souhaiter bon succès et que les résultats de cette année scolaire soient directement proportionnels aux efforts investis. Je leur rappelle aussi que se côtoyer avec respect et amitié contribue au plaisir d'aller à l'école, tout comme dans la vraie vie ! Dans le but de protéger nos enfants, le gouvernement provincial a adopté un règlement relatif à la lutte au tabagisme. C'est pourquoi un affichage en ce sens a été installé dans nos parcs cet été. Nous vous rappelons également que la réglementation interdit de fumer à moins de neuf mètres de ceux-ci.

J'en profite pour vous mentionner que pour des raisons de sécurité, un arrêt a récemment été installé sur la montée Saint-Vincent (intersection rue Locas) afin de ralentir la vitesse des véhicules en direction du village.

La collecte de sang du maire a eu lieu le 19 août dernier. Comme à chaque fois, je tiens sincèrement à remercier les enfants du camp de jour, le Service de Sécurité incendie, le Cercle de fermières ainsi que le personnel municipal qui se sont investis dans la collecte. Votre implication bénévole est grandement appréciée et indispensable au succès d'un tel évènement ! Cette année, 21 donneurs se sont déplacés. À chacun de vous, un immense merci ! Nous planifions déjà une autre collecte qui aura lieu au mois de novembre prochain. D'ici là, multiplions tous les efforts de sensibilisation ! Que ce soit auprès de vos amis, voisins, collègues ou connaissances, travaillons tous ensemble afin de venir en aide aux gens qui rencontrent des difficultés de santé ! Ensemble travaillons à sauver des vies !!!

Serge Éthier (Marché de la Place), Louis Lalonde et Danielle Roy (Arts et Antiquités St-Placide), Nicolas Bouverette (Emballages Lacroix), Denis Lavigne (Maire), Gaétane Boucher (Bureau de Poste), Mathieu Fafard-Rousseau et Mélina Chatagneau (Auberge Lys et chardon).

Vous aurez peut-être remarqué que plusieurs commerçants ont installé devant leur commerce un beau bac à fleurs identifié aux couleurs de la municipalité et à l'organisme Fleurons le Québec. Les logos combinés ont été habilement réalisés sur les bacs, par Philippe-Mario Brouillard, employé municipal. Puis les bacs fleuris ont été remis aux commerçants et institutions qui en ont fait la demande. Ce projet pilote ayant remporté un vif succès, nous confirmons déjà qu'il sera reconduit l'an prochain. Merci à tous les commerçants et institutions qui ont répondu avec enthousiasme à notre invitation : Arts et Antiquités Saint-Placide, Les Emballages Lacroix, Le Marché de la Place, L'Uni-Vert des herbes, Coiffure 200, L'auberge Lys et Chardon et le Bureau de poste de Saint-Placide.

Au niveau des membres du Comité de développement, les idées continuent de bouillonner et le groupe s'affaire à rédiger un plan d'action qui sera à la hauteur de nos besoins et de nos aspirations comme collectivité. La préservation, la mise en valeur et le respect de nos richesses naturelles, culturelles et humaines sont les plus grandes valeurs qui guident leurs réflexions. Nous sommes bien impatients de vous présenter le fruit de leurs travaux.

Denis Lavigne, Maire

Le 12 septembre dernier, lors d'une séance ordinaire, le conseil municipal a résolu:

- D'apporter une aide financière à l'organisme Les Jardins solidaires afin de soutenir le maintien de services offerts aux familles de la région;
- De donner un avis de motion avec dispense de lecture qu'un Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de Saint-Placide sera adopté à une séance ultérieure;
- De féliciter les représentants de la Société Arts et Culture pour l'organisation de la 19e édition des Beaux Dimanches;
- De féliciter les représentants du Comité des Loisirs pour l'organisation de la Fête au Village tenue le 20 août dernier;
- A l'instar de l'assemblée nationale, de proclamer dimanche le 9 octobre la Journée nationale de reconnaissance des pompiers débutant la Semaine de prévention des incendies;

Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu
le lundi 17 octobre 2016, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.

BRUIT DES MOTOS : RESPECTEZ LA LOI

Le bruit trop élevé de certains systèmes d'échappement des motos peut être une source de distraction pour les usagers de la route et peut nuire à la quiétude des résidents. Une moto trop bruyante fait aussi courir à son propriétaire le risque de recevoir une amende.

Ce que dit la loi :

⇒ L'article 258 du Code de la sécurité routière comporte des **dispositions pour limiter le bruit** émis par les systèmes d'échappement des véhicules.

⇒ L'article 130 du Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers précise qu'aucun élément du système ne doit avoir été modifié pour augmenter le niveau sonore par rapport au système installé par le fabricant.

En cas d'infraction, le propriétaire d'une moto dont le système d'échappement est non conforme est passible d'une amende de 100 $ à 200 $.

Depuis le début de l'été, cinq opérations en ce sens ont été menées afin de sensibiliser les motocyclistes et les efforts se maintiendront jusqu'à la fin de la saison.

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

La récupération des RDD a lieu tous les jours de la semaine, de 8 h à 16 h, jusqu'au **8 octobre 2016** ainsi que les samedis 24 septembre et 8 octobre, entre 10 h et 15 h. Lors des journées de récupération, les citoyens sont invités à acheminer leurs **pots de peinture**, **contenants d'huile**, **batteries d'automobiles**, **aérosols**, **etc.** au dépôt permanent de RDD du Complexe environnemental de la RIADM au ***651, chemin Félix-Touchette, Lachute***. Seuls les RDD d'origine résidentielle sont acceptés, préférablement dans leur contenant d'origine ou dans un contenant hermétique clairement identifié. Les citoyens sont également invités à profiter de ces journées de récupération pour apporter leur matériel informatique désuet.

AVIS IMPORTANT—DERNIER VERSEMENT DE TAXES

L'échéance du dernier versement des taxes municipales était le **16 septembre 2016**. Veuillez prendre note lorsqu'un paiement est effectué en retard, **une pénalité de 5% ainsi que des intérêts annuels de 15% sont ajoutés au solde impayé.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h
Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h

***

Muni de votre portable ou lecteur de livre numérique, venez profiter du service Wi-Fi gratuit !

Offrez-vous une petite pause dans le calme de notre espace lecture !

zinio

Les magasines que vous aimez, au format numérique

Vous êtes abonné de la bibliothèque municipale ? N'attendez plus ! Téléchargez l'application, et ayez accès gratuitement à vos revues préférées en tout temps !

À partir de la page d'accueil de la bibliothèque, grâce à votre NIP, accédez à la section livres et ressources numériques. Outre le livre numérique, vous aurez accès à la plateforme Zinio. Grace à celle-ci, il est possible de lire des magazines en format numérique. De plus, c'est GRATUIT !

Informez-vous auprès de la responsable de la bibliothèque au 450 258-1780.

L'HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

15 octobre 2016, de 10 h à 11 h MONSTRES EN VRAC

12 novembre 2016, de 10 h à 11 h CHERS MAMAN ET PAPA

Finales régionales des Jeux du Québec

Tu as entre 8 et 17 ans. Tu pratiques les sports suivants:
Badminton, basketball en fauteuil roulant, boxe, boccia, curling, escrime, gymnastique, haltérophilie, hockey, judo, nage synchronisée, patinage artistique, patinage de vitesse, plongeon, ringuette, ski alpin, ski de fond, tennis de table, taekwondo et trampoline

Tu aimerais tenter ta chance pour participer aux prochains Jeux du Québec à Alma

Surveille notre calendrier des finales régionales sur
www.loisirslaurentides.com

Informations: Dang Thanh Bui (450) 229-2200

ALMA H2017
52e FINALE JEUX DU QUÉBEC
Une collaboration de RioTintoAlcan

OUVROIR NOUVELLE ADMINISTRATION

Vous voulez faire du bénévolat ? Femmes et hommes intéressés, nous vous invitons à vous joindre à notre équipe !

Appelez : Nicole au 450-412-0549 ou Diane au 450-258-2187

À noter que nous n'acceptons pas les appareils électroniques mais prenez note que la Municipalité participe au *Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques* de l'ARPE-Québec. Il existe un point de dépôt officiel situé au garage municipal. Pour informations relativement à ce point de dépôt communiquez avec la Municipalité

ATELIERS DE COURTEPOINTE

Venez apprécier cet art ancestral avec une touche de modernité. Avec ces ateliers personnalisés vous recevrez un enseignement minutieux et vous apprendrez à faire vous-même votre courtepointe. Venez faire vos cadeaux de Noël!

Les ateliers sont prévus sous la formule 2 h par 2 semaines.

Pour tout renseignement, contacter Lucienne Auphan, récipiendaire de plusieurs prix tant à Montréal qu'au Vermont au 450-258-0151.

CARREFOUR BÉTHANIE

Centre de ressourcement spirituel

C'est en présence de Mgr Martin Tremblay, vicaire général qu'aura lieu l'inauguration du tout nouveau « Pavillon de l'unité », le 1er octobre 2016, dès 14 h 30, au Carrefour Béthanie, situé au 377, rang Saint-Vincent, Saint-Placide. Mgr Tremblay prendra la parole à 15 h. Soyez tous les bienvenus !

Informations:
Daniel 450 437-1379 ou Alain 450 258-3002

CONCERT EXCEPTIONNEL,

Charles RICHARD-HAMELIN
Samedi 1er octobre 2016, 20 h,
Église de Saint-Placide

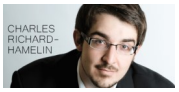

À l'invitation de la Société Arts et Culture, le pianiste Charles Richard-Hamelin, lauréat du prestigieux concours international Frédéric-Chopin de Varsovie, viendra à Saint-Placide jouer des oeuvres de Chopin.

Entrée: Régulier 35 $
Jeunes 15 ans et moins 20 $

Profitons de cette opportunité exceptionnelle d'avoir à Saint-Placide un spectacle de cette qualité!

Forfait souper-concert disponible en collaboration avec l' Auberge Lys et Chardon (450 258-0202).

Renseignements: 450 258-4150

COOPÉRATIVE RÉGIONALE DE SOLIDARITÉ-SANTÉ DE ST-PLACIDE

Depuis juin dernier, la Coop prend un second souffle! De nouveaux bénévoles au CA apportent une belle énergie. Voici le partage des responsabilités du conseil d'administration: Pierre-Marie Lagier demeure le président, Claude Bellemare accepte la vice-présidence, Andrée Filion le secrétariat, Thérèse Potvin la trésorerie, Ghislaine Tessier est responsable des démarches auprès des professionnels. Claude Bellemare verra à l'aménagement des locaux et Andrée Filion gardera la responsabilité des communications avec les médias. Il y a des sièges libres au CA, n'hésitez-pas à nous faire connaitre vos disponibilités comme bénévole 450-412-0687. Soyez à l'aise, toutes les expériences sont appréciables et appréciées. Bonne nouvelle : devenir membre ne coûte plus que deux parts sociales à 10 $ chacune, donc 20 $ et non plus 5 parts qui faisaient 50 $. Les membres recevront bientôt une lettre les informant de ces nouvelles dispositions en laissant chacun libre de décider ce qu'il veut faire des 30$ excédentaires.

Devenir membre est davantage abordable, je propose donc à tous les membres d'aller chercher un ami, un parent … pour grossir les rangs de notre Coopérative. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de crédibilité auprès des médecins.

Des formulaires sont disponibles à la mairie ou au local de la coopérative. Téléphonez au 450-412-0687 il nous fera plaisir de nous rendre sur place pour vous accueillir comme membre.

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Placide, sera, en 2017, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé: Municipalité de Saint-Placide, 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec) J0V 2B0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la Municipalité et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Placide, le 13e jour du mois de septembre 2016.

PRENEZ AVIS QU'à sa séance d'ajournement du 19 septembre 2016, le conseil municipal a adopté une résolution modifiant la résolution 243-09-2015 adoptant le calendrier des séances du conseil pour tenir compte que la séance ordinaire du lundi, 3 octobre 2016 est reportée au lundi, 17 octobre 2016.

Par conséquent, la séance ordinaire du conseil pour le mois d'octobre aura lieu lundi, le 17 octobre 2016 à la Salle Jean-Paul-Carrières à 20 h.

DONNÉ à Saint-Placide, le 21e jour du mois de septembre 2016.

PRENEZ AVIS QU'à sa séance ordinaire du 12 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement numéro 2016-09-05 modifiant le règlement numéro 2014-02-01 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide révisé et abrogeant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Placide numéro 2011-11-05 et* le règlement numéro 2016-09-06 modifiant le règlement numéro 2012-11-06 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Placide.

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281 Montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 14e jour de septembre de l'an deux mille seize.

PRENEZ AVIS QU'à sa séance d'ajournement du 19 septembre 2016, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le *règlement numéro 2016-09-04 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec***.**

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281 Montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, le 21e jour du mois de septembre 2016.

Date—Heures	Activité	Endroit	Information
Tous les lundis de 10 h à 11 h	Programme Vie Activité	Salle Jean-Paul-Carrières	Jean Chaput 450 258-3763 ou Diane Byers 450 528-0515
Tous les mardis à 13 h	Pétanque atout des Bons Vivants	Salle Jean-Paul-Carrières	Robert Therrien 450 258-1781
Tous les mardis de 9 h à 13 h	Artisanat Cercle de fermières	55 rue sauvé	Liliane Pelosse 450-258-3534
1er octobre 2016 20 h	Concert Charles Richard-Hamelin	Église de Saint-Placide	450 258-4150
6 et 20 octobre à 19 h 30	Bingo des Bons Vivants	Salle Jean-Paul-Carrières	Robert Therrien 450 258-1781